

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi 1^{er} août 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Absent :

Siège #3 Mme Dominique Laforce

Mme Karine Trudel adjointe à la direction agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1. Administration
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.
 - 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 27 juillet 2022.
 - 1.4 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.5 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre des signatures pour le règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500 \$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.
 - 1.6 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de de 5 000 000 \$ et d'un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint- Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang.
 - 1.7 Offre de service de Sécurifort inc. pour la réparation et l'entretien de la serrure de la porte de la voûte.
 - 1.8 Offre d'achat du lot numéro 5 250 575.
 - 1.9 Offre d'achat du lot numéro 5 250 533.
2. Sécurité incendie - Sécurité civile.
 - 2.1 Autorisation de paiement pour l'achat des appareils respiratoires.
 - 2.2 Approbation du rapport annuel d'activités d'incendie de l'an 9 de la MRC de Drummond.
 - 2.3 Ajout de l'embauche d'un pompier pour la cohorte 2016-2017.
3. Premiers répondants.
4. Voirie.
 - 4.1 Autorisation de paiement pour les travaux de surveillance de chantier de EXP pour les travaux de réfection des 6 rangs.
5. Hygiène du milieu.
 - 5.1 Installation de système de traitements des eaux usées – résultat des soumissions suite à appel d'offres sur invitation.
 - 5.2 Nettoyage du puits no.4.
6. Urbanisme, zonage et développement.
 - 6.1 Dépôt de la liste des permis de juillet 2022.
 - 6.2 Offre de service de Daniel Bouchard pour l'évaluation professionnelle des bâtiments municipaux (résolution # 091-04-2022).
 - 6.3 CPTAQ – Demande d'autorisation de la Ferme du Cordon Inc.
 - 6.4 Demande de dérogation mineure pour le 108, rue Saint-Jean-Baptiste.
 - 6.5 Demande de dérogation mineur pour le 458, rang du Ruisseau Nord.
7. Loisirs et culture.
 - 7.1 Bourse à la Fondation du Cégep de Drummondville.
8. Varia.
9. Correspondance.
10. Période de questions.
11. Levée de l'assemblée.

1. ADMINISTRATION

187-08-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

188-08-2022 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

189-08-2022 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 27 juillet 2022.

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance spéciale du 27 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance spéciale du 27 juillet 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

190-08-2022 1.4 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :
Comptes à payer : 78 972.81 \$
Incompressibles : 264 171.66 \$
Salaires : 24 821.84 \$

TOTAL : 367 966.31 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Dépôt

1.5 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre des signatures pour le règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500 \$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.

La secrétaire d'assemblée dépose une copie à tous les membres du conseil du certificat suite à la tenue du registre des signatures pour le règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500 \$ et d'un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.

Dépôt

1.6 Dépôt du certificat suite à la tenue du registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de de 5 000 000 \$ et d'un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint- Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang.

La secrétaire d'assemblée dépose une copie à tous les membres du conseil du certificat suite à la tenue du registre des signatures pour le règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et d'un emprunt de 5 000 000 \$ relatif à la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint- Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang.

191-08-2022

1.7 Offre de service de Sécurifort inc. pour la réparation et l'entretien de la serrure de la porte de la voûte.

CONSIDÉRANT la soumission de Sécurifort inc. pour l'entretien et la réparation de la serrure de la porte de voûte numéro 2022-07-18-SPH1 au montant de 450 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la soumission de Sécurifort inc. au montant de 450 \$ plus taxes et d'autoriser les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

192-08-2022

1.8 Offre d'achat du lot numéro 5 250 575.

CONSIDÉRANT que le lot 5 250 575 a été mis en vente pour non-paiement des taxes en 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume a été désignée propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Beauregard possède un lot contigu au lot 5 250 575;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Beauregard a fait une offre d'achat au montant de 1500\$;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Beauregard devra payer les frais de notaire associés à la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de M. Anthony Beaugard au montant de 1500 \$ plus les frais de notaire associés à la transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

193-08-2022 1.9 Offre d'achat du lot numéro 5 250 533.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis le lot 5 250 533 d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de M. Éric Leclair et de Mme Kim Bourque au montant de 5000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER l'offre d'achat.

D'INFORMER M. Leclair et Mme Bourque que le Conseil ne désire pas vendre cette partie de terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

194-08-2022 2.1 Autorisation de paiement pour l'achat des appareils respiratoires.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 115-05-2022 relative à l'achat d'appareils de protection respiratoires isolants et autonomes (APRIA) chez Protection incendie CFS ltée au montant de 141 722.79 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la facture numéro 0118524 de Protection incendie CFS ltée au montant de 141 722.79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 0118524 au montant de 141 722.79 \$ taxes incluses pour l'achat des APRIA.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

195-08-2022 2.2 Approbation du rapport annuel d'activités d'incendie de l'an 9 de la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021 de la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

196-08-2022 2.3 Ajout de l'embauche d'un pompier pour la cohorte 2016-2017.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Guillaume désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Guillaume a procédé à l'embauche d'un nouveau pompier, celle-ci désire ajouter ce pompier pour le programme Pompier I à la cohorte de l'année financière 2016-2017.

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun point.

4. VOIRIE

197-08-2022 4.1 Autorisation de paiement pour les travaux de surveillance de chantier de EXP pour les travaux de réfection des 6 rangs.

CONSIDÉRANT le travail de surveillance de chantier effectué pour les travaux de réfection des 6 rangs par EXP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité de payer à EXP la facture numéro 692577 pour un montant de 12 546.07 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. HYGIÈNE DU MILIEU.

198-08-2022 5.1 Installation de système de traitements des eaux usées – résultat des soumissions suite à appel d'offres sur invitation.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 101-04-2022 autorisant d'aller en appel d'offres sur invitation pour la mise aux normes des installations non existantes pour les matricules 6081-78-8501, 6378-07-5111, 6386-48-2850 et 6387-62-1874 ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Excavation Sylvain Plante et fils inc.

Matricule 6378-07-5111 : 17 500 \$ plus taxes ;
Matricule 6081-78-8501 : 16 800 \$ plus taxes ;
Matricule 6284-54-2547 : 16 500 \$ plus taxes ;
Matricule 6386-48-2850 : 16 800 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu à l'unanimité de mandater Excavation Sylvain Plante afin d'effectuer les travaux nécessaires à la conformité des installations des matricules ci-haut mentionnées ;

D'INFORMER les propriétaires concernés du suivi de la démarche de la mise aux normes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

199-08-2022 5.2 Nettoyage du puits no 4.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au nettoyage du puits no.4 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions pour procéder au nettoyage du puits no.4.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT.

Dépôt 6.1 Dépôt de la liste des permis de juillet 2022.

La secrétaire-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois de juillet 2022 à tous les membres du Conseil.

200-08-2022 6.2 Offre de service de Daniel Bouchard pour l'évaluation professionnelle des bâtiments municipaux (résolution # 091-04-2022).

CONSIDÉRANT la résolution 091-04-2022 relative au mandat pour un évaluateur professionnel pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission de Daniel Bouchard, évaluateur agréé au montant de 4 000\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire évaluer tous les bâtiments municipaux suivants :

- 106, rue St-Jean-Baptiste (mairie);
- 106A, rue St-Jean-Baptiste (loisirs et parc);
- Usine d'épuration, rue Principale;
- 312, 6^e rang (usine de traitement des eaux potables)
- Rue Principale (station de pompage Comptois);
- Rang de l'Église (station de pompage Joyal).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité de mandater Daniel Bouchard, évaluateur agréé pour effectuer les travaux d'évaluation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

201-08-2022 6.3 CPTAQ – Demande d'autorisation de la Ferme du Cordon Inc.

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'autorisation de la Ferme du Cordon inc. pour les lots 6 505 907, 6 505 908 et 5 249 660;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance de la demande est d'avis que la demande est en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de régulariser une situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande et de transmettre la résolution à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

202-08-2022 6.4 Demande de dérogation mineure pour le 108, rue St-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure à l'adresse ci-haut mentionnée est soumise afin d'implanter une marge latérale gauche de 1.52 mètre et une marge latérale droite 1.53 mètre;

CONSIDÉRANT que le lot est localisé dans la zone P-2 au plan de zonage numéro 247-2021 de la Municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT que la marge minimum présente est établie à 3 mètres et 10 mètres totaux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté d'un étage est destiné pour un usage municipal à côté de l'édifice municipal et servant de garage et d'atelier;

CONSIDÉRANT que la marge de recule avant est établit à 17.11 mètres et que le non-respect des marges latérales ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent, à l'unanimité, au conseil l'acceptation de la demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure ayant pour but d'implanter le nouveau bâtiment à 1.52 mètre de la marge latérale gauche et 1.53 mètre de la marge latérale droite.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

203-08-2022

6.5 Demande de dérogation mineure pour le 458, rang du Ruisseau Nord.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure à l'adresse ci-haut mentionnée est reçue à la municipalité dans le but de déplacer un bâtiment accessoire existant servant de garage résidentiel afin que l'implantation soit 1.0 mètre de la ligne de lot latéral gauche;

CONSIDÉRANT que l'implantation actuelle du bâtiment visé est située à 4.49 m selon le certificat de localisation préparé par Pierre Pepin, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que la marge présente au règlement de zonage numéro 247-2021 est établie à 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le but de la demande est d'aligner le garage avec la remise à machinerie implanté à 1.2 mètre de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT que la hauteur du bâtiment est d'un étage et demi et que le lot voisin est destiné à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme refuse unanimement la présente demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

De refuser la présente demande de dérogation mineure ayant pour but de déplacer le garage existant de 1.0 mètre de la ligne latérale gauche au 458 rang du Ruisseau Nord de la municipalité de Saint-Guillaume.

Refusé à l'unanimité des conseillers présents.

7. LOISIRS ET CULTURE

204-08-2022

7.1 Bourse à la Fondation du Cégep de Drummondville.

Considérant qu'une demande de commandite afin de récompenser les talents locaux ;

Considérant que la municipalité désire contribuer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

DE contribuer deux bourses au montant de 350 \$ (total de 700 \$) à la Fondation du Cégep de Drummondville.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. VARIA

205-08-2022

8.1 Remplacement des panneaux d'affichage de la Bibliothèque Municipale

Considérant que les deux panneaux d'affichage de la bibliothèque sont abimés et désuets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat des deux panneaux de signalisations au montant de 1763 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. **CORRESPONDANCE**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

206-08-2022

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h21.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien
Maire

Karine Trudel
Adjointe à la direction
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire